



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MAI 2023  
2023/055

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Yannick DANIEL, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, Mme Céline BERTHO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Denis SEBILO, M. Christophe LIEGE, Mme Florence LEPY, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent GIRARD (pouvoir à M A.FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme J.DELASSUS), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M P-L. PHILIPPE), M Robert ACQUITTER (pouvoir à Mme F. CHAMPION).

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO

MISSION LOCALE DE LA PRESQU'ILE GUERANDAISE : PARTICIPATION 2023

Rapporteur : Françoise CHAMPION

Madame Françoise CHAMPION, Adjointe à la Solidarité, à la Vie Sociale, à la Petite Enfance et au Logement rappelle le rôle de la Mission Locale Presqu'île guérandaise.

La Mission Locale intervient dans tous les sujets qui concernent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur accès à l'autonomie.

Les actions de la Mission Locale ont été présentées lors du conseil municipal du 27 janvier 2023 par le Président, Monsieur CADRO.

Des permanences sont organisées dans différentes communes.

Pour 2023, la Mission Locale demande une participation de 2,0399 € par habitant (montant identique depuis 2020). La population prise en compte est la population légale totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit 7 203 habitants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de la Mission Locale de la presqu'île Guérandaise,

CONSIDÉRANT le rôle important de cette structure auprès des jeunes,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :**

- ♦ **VERSER** une participation de 14 693.39 € à la mission Locale de la presqu'île Guérandaise pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 31 mai 2023  
Et de la publication, le 31 mai 2023**

**Pour extrait certifié conforme  
La Maire,  
Christelle CHASSÉ**

